



société mosellane des eaux

12 rue wilson - 57000 metz tél. 68.39.75

VILLE de METZ

SERVICE des EAUX

PROTECTIONS DE L'AQUEDUC

DE GORZE

COMMUNE DE S^{te} RUFFINE

SERVITUDES DE PROTECTION
DE L'AQUEDUC DE GORZE

SERVITUDES DE PROTECTION
DES SOURCES DE GORZE

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

 Toutes activités interdites

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

ZONE A
Profondeur sur l'aqueduc supérieure à 50 mètres  Pas d'interdiction de construire (permis de construire à soumettre à l'avis du Géologue

ZONE B
Profondeur sur l'aqueduc comprise entre 50 et 20 mètres  Interdiction de Construire
 Permis de construire à soumettre à l'avis du Géologue

ZONE C
Profondeur sur l'aqueduc inférieure à 20 mètres  Interdiction de construire
 Permis de construire à soumettre à l'avis du Géologue avec étude géotechnique à l'appui

PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE

 Activités réglementées à soumettre à l'avis du Géologue

N.B. : Pour plus de précisions se reporter à l'additif SGR/LOR 1176/75 du 22.10.1975 au rapport n° 72 SGN 69 NES du B.R.G.M.

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

 Toutes activités interdites

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

 Activités interdites ou réglementées et à soumettre à l'avis du Géologue.

PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE

 Activités réglementées à soumettre à l'avis du Géologue

N.B. : Pour plus de précisions se reporter au rapport n° 72 SGN 69 NES du B.R.G.M.

 Terrains appartenant à la Ville de METZ

Echelle: 1/2000

Dessiné par:

Projet:

Verifié par:

Date: 11.01.78

Observations:

N° du plan
C38

1 *Périmètre Immédiat au Pavillon S^{te} Ruffine* 21-2-78

Ind. Modifications Date Visa